

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 26 juin 2023

**DATE DE LA CONVOCATION**

16 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice :  
36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 22  
Suppléant votant : 1  
Pouvoirs : 7  
Total votants : 30

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 juin 2023**

**L'an deux mil vingt trois  
Et le 26 juin à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

**Membres Titulaires présents :**

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX (Bracieux), André JOLY (Chambord), Joël DEBUIGNE, Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS, Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Gilles CLEMENT, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVÉAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

**Membres Suppléants présents à voix délibérative :** Philippe GRANADOS (Crouy-sur-Cosson).

**Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :**

Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne) a donné pouvoir à Patrice DUCHET (Tour-en-Sologne), Claire CAILLON a donné pouvoir à Joël DEBUIGNE (Huisseau-sur-Cosson), Cécile JORY-JANVIER a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS (Huisseau-sur-Cosson), Nathalie BINVAULT a donné pouvoir à Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord), José COELHO a donné pouvoir à Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Christophe HENRY (Thoury), Christine SOUCHET a donné pouvoir à Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan).

**Membres Titulaires absents ou excusés :**

Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Christine MONGELLA (Maslives), Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Stéphane FRIAUD, Elisabeth GUIBERTEAU, Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan).

**Membres Suppléants présents sans voix délibérative :** Florence BARRAUD-RODET (Thoury).

**Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord) a été désignée secrétaire de séance.**

**Délibération 041-050-2023**

**Objet : Autorisation à donner à Monsieur le Président pour signer la convention de fourniture d'eau potable en secours entre la communauté de communes du Grand Chambord et la communauté d'Agglomération de Blois**

Monsieur Didier HEITZ, Vice-président en charge de l'aménagement et des infrastructures, indique que l'alimentation en eau potable de l'unité de distribution (UDI) de Tour-en-Sologne est une compétence intercommunale exercée par la Communauté de communes du Grand Chambord et que l'alimentation en eau potable de l'Unité de distribution d'eau potable (UDI) de Cour-Cheverny/Cheverny est une compétence intercommunale exercée par Agglopolys.

Les réseaux d'eau potable de ces deux UDI sont actuellement reliés par deux points d'interconnexion fermés, ne disposant pas au préalable de comptage.

Cette interconnexion de secours entre les deux UDI n'était régie par aucune convention.

Afin de régulariser la continuité quantitative et qualitative de l'alimentation en eau potable de ces deux UDI, la Communauté de communes de Grand Chambord a installé un débitmètre sur chacun des points d'interconnexion. La Communauté de communes de Grand Chambord et Agglopolys ont décidé d'établir une convention de fourniture d'eau et de secours.

Le système de comptage de l'eau a été mis en place en novembre 2021. Il convient donc que la convention puisse prendre effet à compter du 1er décembre 2021 (annexe 13).

Cette convention est établie pour une durée de 10 ans reconductible.

Monsieur le Vice-président propose aux membres du conseil communautaire de bien vouloir :

- Approuver les termes de la convention portant sur la fourniture d'eau potable en secours entre la Communauté de communes du Grand Chambord et la Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys telle que présentée en annexe 13 ;
- Autoriser Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer ladite convention selon le projet présenté, ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE les termes de la convention portant sur la fourniture d'eau potable en secours entre la Communauté de communes du Grand Chambord et la Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys telle que présentée en annexe 13 ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer ladite convention selon le projet présenté, ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

**La secrétaire de séance**



**Danièle DEBOUT**

**Le Président**



**Gilles CLEMENT**